

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône est un organisme créé à l'initiative du Département dans le cadre de la Loi sur l'Architecture de 1977.

Investi d'une mission de service public, le CAUE 70 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Ce service est financé par la taxe d'aménagement (part départementale CAUE) acquittée par les pétitionnaires après délivrance du permis de construire.

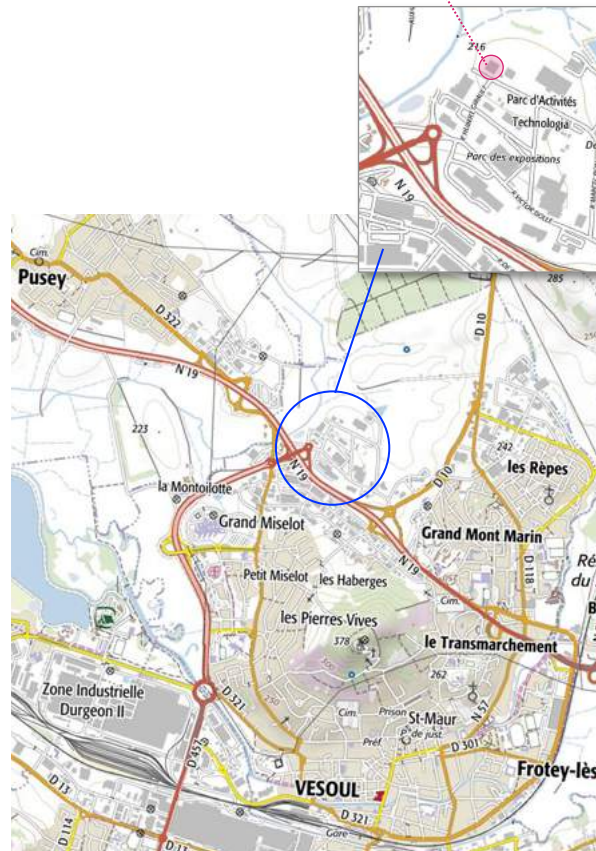
*Le CAUE
n'exerce aucune
maîtrise d'œuvre.*

*Il intervient
en amont des projets,
gratuitement.*

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Parc d'activités Technologia
1 rue Max Devaux – BP 80275
70005 VESOUL Cedex

☎ 03 84 96 97 77 📠 03 84 76 08 64
✉ caue70@wanadoo.fr
💻 caue70.archi.fr



pour
**AMENAGER
CONSTRUIRE
RESTAURER**

Des conseils gratuits



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement

Pour les particuliers un conseil individualisé

Les conseillers du CAUE rencontrent les particuliers uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 03 84 96 97 77 ou par mail à : caue70@wanadoo.fr

POUR CONSTRUIRE ET RÉNOVER

Les architectes du CAUE reçoivent les particuliers qui désirent construire, restaurer, transformer un bâtiment.

Ils vous informent et vous orientent sur :

- le choix d'un terrain
- l'implantation d'un bâtiment
- le caractère architectural
- la qualité environnementale des bâtiments (QEB)
- l'organisation intérieure
- la réglementation
- le coût des travaux...

● Au CAUE

Vesoul Tous les vendredis après-midi

● Dans les unités techniques Ingénierie 70

Gray Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi matin

Lure Le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi matin

OU VISITE SUR PLACE
DANS TOUT LE DEPARTEMENT

● En partenariat avec l'ADERA, conseils qualité environnementale et énergétique du bâtiment

Vesoul 1^{er} et 3^{ème} mardi après-midi

POUR AMENAGER SON JARDIN

L'ingénieure-paysagiste vous conseille sur les aménagements paysagers aux abords d'une maison, d'un gîte d'accueil, d'un bâtiment d'activité...

Elle vous informe et vous oriente sur :

- l'adaptation de vos souhaits aux caractéristiques de votre terrain
- les principes d'aménagement paysager
- le choix des essences et l'entretien
- la réglementation...

● Au CAUE

Vesoul 1 vendredi par mois

VISITE SUR PLACE
DANS L'AGGLOMERATION DE VESOUL

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de tous les documents imprimés nécessaires à l'étude de votre projet :

- * **extrait cadastral ou plan de géomètre**
- * **photos du terrain ou du bâtiment existant**
- * **plans ou esquisses du projet**
- * **règlement de PLU, de lotissements, documents administratifs...**

Pour les collectivités locales un outil d'aide à la décision

Pour bénéficier des conseils du CAUE, les élus adressent une demande d'intervention téléchargeable en ligne à l'adresse suivante :

<http://caue70.archi.fr>

rubrique «conseil aux collectivités»

Le CAUE est à la disposition des collectivités locales qui désirent le consulter sur :

- les constructions communales :
réhabilitation ou création
- les aménagements d'espaces publics
(stratégie gestion différenciée...)
- l'urbanisme ou le développement du
territoire local
- l'approche environnementale de
l'urbanisme (AEU)

Au maître d'ouvrage public, il apporte une aide à la définition des besoins : étude de faisabilité, programmation, conseil architectural.

Le CAUE propose un ou plusieurs scénarios correspondant aux impératifs fixés en commun et peut animer la concertation.

